



## Assemblée générale

Distr. générale  
14 octobre 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-cinquième session

Point 78 de l'ordre du jour

**Programme d'assistance des Nations Unies  
aux fins de l'enseignement, de l'étude,  
de la diffusion et d'une compréhension  
plus large du droit international**

### **Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international**

#### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis en application de la résolution 64/113 de l'Assemblée générale. Il rend compte de l'exécution du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international en 2010.



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Exécution du Programme d'assistance pendant 2010.....	3
A. Bureau des affaires juridiques .....	3
1. Division de la codification.....	3
2. Division des affaires maritimes et du droit de la mer .....	11
3. Division du droit commercial international .....	12
4. Section des traités.....	13
5. Diffusion des publications juridiques des Nations Unies .....	14
B. Office des Nations Unies à Genève .....	14
III. Directives et recommandations relatives à l'exécution du Programme en 2011 .....	14
IV. Incidences administratives et financières de la participation de l'Organisation des Nations Unies au Programme .....	15
A. Pendant 2010.....	15
B. Pendant 2011 .....	15
V. Réunions du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international .....	16
A. Composition du Comité consultatif .....	16
B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif lors de sa quarante-cinquième session.....	16
 Annexe	
Localisateurs de ressources uniformes de l'Internet pour les sites Web mentionnés dans le rapport et administrés par le Bureau des affaires juridiques .....	18

## I. Introduction

1. Par sa résolution 64/113, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter en 2010 et 2011 les activités exposées dans son rapport sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, qui lui avait été soumis à sa soixante-quatrième session (A/64/495). Au paragraphe 22 de la résolution 64/113, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-cinquième session, un rapport sur l'exécution du Programme pendant 2010.

2. Le présent rapport porte sur l'exécution du Programme d'assistance en 2010, selon les directives et recommandations qui figuraient dans le rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. Il rend compte des activités que le Bureau des affaires juridiques de l'ONU a menées ou auxquelles il a participé dans le cadre du Programme.

## II. Exécution du Programme d'assistance pendant 2010

### A. Bureau des affaires juridiques

3. Les activités du Bureau des affaires juridiques sont reflétées dans la page Internet révisée relative au droit international (<http://www.un.org/law>). Il est possible, par le biais de cette page Web, d'accéder aux sites Internet du Bureau qui sont mentionnées dans le présent rapport (voir liste en annexe).

4. Comme les années précédentes, le Bureau des affaires juridiques a accueilli des stagiaires et les a affectés dans différentes divisions pour qu'ils participent à leurs activités. Le Bureau choisit les stagiaires et détermine la durée et le type de la formation que chacun doit recevoir; il les affecte à des projets en tenant compte de ses besoins ainsi que de leurs intérêts et de leurs qualifications spécifiques. La Division de la codification du Bureau a aussi accueilli et affecté à ses travaux des assistants de recherche de troisième cycle. La Division coopère, en outre, avec des institutions universitaires pour l'établissement d'études du *Répertoire de la pratique des organes des Nations Unies* (A/65/214). Les stagiaires internes, les stagiaires externes et les assistants de recherche prennent à leur charge toutes leurs dépenses.

#### 1. Division de la codification

##### a) Activités

5. La Division de la codification est responsable de l'exécution du Programme d'assistance. La Division accomplit diverses fonctions comme l'établissement des rapports du Secrétaire général ainsi que le service du Comité consultatif et de la Sixième Commission pour le point connexe de l'ordre du jour. Elle administre en outre le site Web du Programme d'assistance.

##### *Programme de bourses de perfectionnement en droit international*

6. Dans le cadre du Programme d'assistance, le Programme de bourses de perfectionnement en droit international offre aux juristes des pays en développement la formation la plus complète dans le domaine du droit international. Les boursiers assistent à des cours à l'Académie de droit international de La Haye et à des

séminaires spéciaux organisés par la Division qui couvrent une vaste gamme de questions de droit international. Des visites d'étude sont aussi organisées pour les participants.

7. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international s'est déroulé à La Haye (Pays-Bas) du 5 juillet au 13 août 2010<sup>1</sup>. En 2010, 19 boursiers (10 hommes et 9 femmes) ainsi que deux participantes autofinancées ont pris part au Programme<sup>2</sup>.

8. Les cours à l'Académie de La Haye ont porté notamment sur les sujets suivants : « L'idéalisme et l'étude du droit international » (B. Oxman; professeur à l'Université de Miami); « Enseigner le droit international : un essai de narration inductive » (L. Condorelli, professeur à l'Université de Florence); « Les règles de non-discrimination de l'Organisation mondiale du commerce » (W. J. Davey, professeur émérite à l'Université d'Illinois); « Impact de l'OMC sur les systèmes juridiques de ses membres : la perspective chinoise » (G. Wang, professeur à la City University de Hong Kong); « La démocratie et la justice dans les sociétés postconflituelles : le cadre du droit international » (H. Charlesworth, professeur à l'Australian National University, Australie); « L'indépendance des juges internationaux » (J. Malenovsky, juge à la Cour de justice des Communautés européennes); « L'Organisation des États américains et le droit international » (J.-M. Arrighi, secrétaire aux affaires juridiques de l'Organisation des États américains); et « L'évolution du cadre international des investissements dans le domaine du pétrole et du gaz » (R. Dolzer, professeur à l'Université de Bonn).

9. Les séminaires spéciaux ont été consacrés, entre autres, aux thèmes ci-après : « Les compétences des États dans le droit international » (M. Kohen, professeur à l'Institut de hautes études internationales et du développement, Genève); « Le droit des traités » (O. Corten, professeur à l'Université libre de Bruxelles, Bruxelles); « Le règlement international des différends » (M. Bennouna, juge à la Cour internationale de Justice); « Le droit international humanitaire » (T. De Saint Maurice, Comité international de la Croix-Rouge); « Le droit de la mer » (J.-P. Cot, juge au Tribunal international du droit de la mer et professeur émérite à l'Université de Paris 1); « La Protection internationale des droits de l'homme » (W. Schabas, professeur à l'Université nationale d'Irlande et Directeur du Centre irlandais pour les droits de l'homme); « Le droit pénal international » (R. Maison, professeur à l'Université de Paris-Sud 11); « Le droit environnemental international » (L. Boisson de Chazournes, professeure à l'Université de Genève); et « Le droit commercial international » (H. Ruiz-Fabri, professeur à l'Université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne et Directeur de l'Institut d'études comparées de Paris). Les boursiers ont également assisté à des séminaires sur « Les relations entre le droit international et le droit national » et « Le travail de la Commission du droit international » (P. Bodeau-Livinec, juriste à la Division de la codification, Bureau des affaires juridiques); et « Recherches en droit international » (H. Dreifeldt Lainé, juriste, Division de la codification, Bureau des affaires juridiques).

<sup>1</sup> Le Programme de bourses s'est déroulé en langue française en 2010 et se déroulera en langue anglaise en 2011.

<sup>2</sup> Deux cent trente et une demandes en provenance de 59 pays avaient été reçues. Les 19 boursiers étaient originaires des pays ci-après: Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Équateur, Fédération de Russie, Indonésie, Namibie, Niger, Qatar, République démocratique du Congo, Sénégal, Soudan, Togo, Ukraine et Viet Nam. Les deux participantes autofinancées provenaient de l'Australie et de la République tchèque.

10. Des visites d'étude ont été organisées pour les participants à la Cour internationale de Justice, à la Cour permanente d'arbitrage, à la Cour pénale internationale et à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

11. Au paragraphe 2 a) de sa résolution 64/113, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à octroyer des bourses, dont le nombre devait être fonction des ressources d'ensemble du Programme d'assistance, qui devaient être attribuées à des candidats qualifiés de pays en développement nommés par leur gouvernement ou des institutions universitaires ou autres pour participer au Programme de bourses de perfectionnement en droit international en 2010.

12. Au cours des dernières années, le nombre de bourses financées par le budget ordinaire a diminué en raison de l'accroissement des coûts et du gel du budget. En outre, le financement de ce programme a été réduit pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir par. 47 ci-dessous). Aussi la Division de la codification a-t-elle entrepris un examen des coûts associés au Programme de bourses en vue d'identifier les mesures de réduction des coûts qu'il serait possible de prendre sans compromettre la haute qualité du Programme (A/64/495, par. 7). Cet examen a indiqué que des économies notables pourraient être réalisées en cessant de demander l'assistance de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour l'administration du Programme de bourses. La Division de la codification a donc administré le Programme en 2010 sans l'assistance de l'UNITAR, ce qui a permis de réduire les coûts et d'augmenter le nombre de bourses. Les fonds du budget ordinaire ont ainsi été suffisants pour attribuer 19 bourses en 2010 contre 12 en 2009.

13. Pour réaliser davantage d'économies, la Division de la codification a invité les universités, les institutions et les organisations ainsi que les particuliers à verser des contributions volontaires (en espèces et en nature) et autres pour aider à l'exécution du Programme de bourses, conformément au paragraphe 19 de la résolution 64/113. L'Académie de droit international de La Haye a continué à apporter un appui essentiel au Programme de bourses en accordant aux boursiers de l'ONU une réduction de leurs droits d'inscription et en mettant à la disposition du Programme un local gratuit pour les séminaires. Le Greffe de la Cour internationale de Justice a aussi fourni un appui et a mis des installations à la disposition du Programme. Le Centre Grotius d'études en droit international de l'Université de Leiden s'est déclaré prêt à soutenir le Programme de bourses en fournissant le matériel et les moyens nécessaires. Enfin, le Comité international de la Croix-Rouge a pris en charge tous les coûts liés à la participation de son conférencier au Programme.

#### *Cours régionaux*

14. La Division de la codification est responsable de l'organisation de cours régionaux de droit international. Ces cours régionaux dispensent une formation de haute qualité par des érudits et des praticiens éminents sur une gamme large de sujets fondamentaux de droit international de même que sur des sujets spécifiques intéressant particulièrement les pays en développement dans une région donnée. Compte tenu du caractère limité du nombre de bourses qui peuvent être attribuées par le Programme d'assistance, les cours régionaux représentent un mécanisme important pour étendre les possibilités de formation de jeunes juristes de pays en développement en matière de droit international dans le cadre du Programme. Ils permettent aussi aux participants de se concentrer sur les questions contemporaines

de droit international qui intéressent leur région en vue de promouvoir la compréhension de ces questions et la coopération à leur sujet.

15. Malgré la demande croissante de formation dans le domaine du droit international, aucun cours régional n'a été organisé entre 2005 et 2010 en raison de la pénurie de ressources financières et du fait qu'aucun État Membre n'a pu servir de pays hôte.

16. La Division de la codification continue d'examiner des options pour relancer cette importante activité de formation, y compris la possibilité d'identifier des emplacements appropriés pour l'organisation régulière de ces cours, tout en réservant la possibilité de les organiser dans d'autres emplacements.

17. Un cours régional de droit international destiné aux juristes des pays en développement est prévu à Séoul du 15 au 26 novembre 2010<sup>3</sup>. Il sera piloté par la Division de la codification, en partenariat avec l'Université nationale de Séoul et sera financé par l'Agence de coopération internationale de la République de Corée. Il comptera 22 participants (11 hommes et 11 femmes) ainsi que des ressortissants du pays hôte<sup>4</sup>.

18. Les participants entendront les exposés ci-après : « Introduction au droit international » (S. McCaffrey, professeur à la McGeorge School of Law et ancien membre de la Commission du droit international); « Le droit de la mer » (J.-H. Paik, juge au Tribunal du droit de la mer et doyen de la Graduate School of International Studies, Université nationale de Séoul); « Le droit commercial international » (G. Wang, doyen et Président de la City University de Hong Kong, professeur de droit chinois et comparé); « Le droit pénal international » (S. Zappalà, professeur de droit international à l'Université de Catane); « Les responsabilités de l'État », « Le règlement des différends internationaux » et « Les règles du droit international régissant le recours à la force » (K. Keith, juge à la Cour internationale de Justice); « Le droit international de l'environnement » (L. B. de Chazournes, professeure à l'Université de Genève); « Le droit international des droits de l'homme » (N. Ando, ancien Président du Comité des droits de l'homme, professeur émérite à l'Université de Kyoto et Directeur du Kyoto Human Rights Research Institute); « Le droit international humanitaire » (R. Desgagné, Comité international de la Croix-Rouge); « Moyens de recherche en droit international » (H. Dreifeldt Lainé, juriste, Division de la codification, Bureau des affaires juridiques).

19. Un cours régional de droit international destiné aux juristes africains sera donné à Addis-Abeba en février 2011.

#### *Médiathèque de droit international des Nations Unies*

20. La Médiathèque a été créée en réponse à la demande croissante de formation dans le domaine du droit international tant de la part de particuliers que de celle des juristes représentant des secteurs de plus en plus larges de la société. La Médiathèque confère à l'Organisation des Nations Unies la capacité de dispenser, à

<sup>3</sup> Le cours sera dispensé en anglais.

<sup>4</sup> Soixante-seize demandes au total ont été reçues de 26 États membres du Groupe des États d'Asie ainsi que de deux autres États Membres. Les 22 participants ont été sélectionnés dans les pays ci-après : Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Chine, Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Liban, Malaisie, Maldives, Népal, Ouzbékistan, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Tonga, Tuvalu et Viet Nam.

l'échelle mondiale, une formation de haute qualité à un prix relativement bas. N'importe quel individu ou n'importe quelle institution n'importe où dans le monde peut accéder gratuitement à la Médiathèque par l'Internet. Dans le cadre de ses activités de diffusion, la Division de la codification a présenté la Médiathèque en Afrique du Sud, en Chine, aux États-Unis d'Amérique, au Japon, au Mexique, aux Pays-Bas, en Suède et en Ukraine. Elle a déjà été visitée dans 191 pays.

21. La Médiathèque est un centre virtuel de formation et de recherche. Plus de 220 professeurs de pays et de systèmes juridiques différents contribuent à ses trois piliers, à savoir la série des conférences, les archives historiques et la bibliothèque de recherche.

22. La série des conférences contient près de 200 conférences faites par d'éminents érudits et praticiens de droit international de divers pays et systèmes juridiques sur une vaste gamme de sujets de droit international. Les conférences sont enregistrées dans l'une des langues officielles de l'Organisation. Par ailleurs, 20 de ces conférences ont été interprétées dans les autres langues officielles. La plupart des conférenciers se rendent à New York, à leurs propres frais, pour enregistrer leur conférence. Dans certains cas, les séances d'enregistrement sont organisées ailleurs pour faciliter la participation de conférenciers de pays et systèmes juridiques divers<sup>5</sup>. La Division de la codification est responsable des aspects opérationnels et techniques de la série des conférences, y compris le développement du contenu de la série; les arrangements pratiques avec les conférenciers et les interprètes et les installations d'enregistrement; l'enregistrement audiovisuel et l'édition technique des cours et des interprétations; et l'emmagasinage et la préservation du matériel audiovisuel.

23. Les archives historiques constituent une ressource multimédia pour l'enseignement, l'étude et la recherche sur les importants instruments juridiques qui ont été adoptés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, y compris les traités multilatéraux et les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Elles contiennent des notes d'introduction rédigées par des autorités éminentes sur ces instruments de même que l'historique de la procédure, les documents connexes et le matériel audiovisuel établi par la Division de la codification. Les archives historiques contiennent 48 instruments juridiques couvrant la période de 1945 à 2005. Les inscriptions correspondant à 30 instruments supplémentaires sont en cours de préparation.

24. La Division de la codification a réussi à préserver, numériser et diffuser une vaste quantité de matériel audiovisuel concernant la négociation et l'adoption de ces instruments juridiques qui représente une ressource pédagogique exceptionnelle pour la promotion d'une meilleure compréhension du rôle de l'Organisation dans le développement progressif et la codification du droit international. Il n'a toutefois

<sup>5</sup> Ces cours ont été enregistrés au Siège de l'ONU, à New York; à l'Office des Nations Unies, à Genève; à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à Paris; à la Columbia University, à New York; au Centre de droit de l'Université de Georgetown, à Washington; à l'Université du Pacifique, École de droit McGeorge, à Sacramento; au Centre Lauterpacht de Cambridge, Royaume-Uni; à la City University de Hong Kong, Hong Kong, Chine; à l'Université nationale de Singapour, Singapour; et à l'Université nationale de Séoul, Séoul, République de Corée; à l'Université des Nations Unies, Tokyo, Japon; et au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, La Haye, Pays-Bas.

pas été possible de traiter tout le matériel, notamment celui qui concerne les premières années de l'Organisation.

25. La bibliothèque de recherche fournit une vaste bibliothèque en ligne qui comprend : a) des traités; b) de la jurisprudence; c) des publications et des documents; d) des textes savants. La Division de la codification continue à développer les diverses composantes de la bibliothèque de recherche en identifiant du matériel pertinent, notamment des écrits savants de professeurs, et en sollicitant, le cas échéant, l'autorisation requise pour leur inclusion. Le propriétaire de « HeinOnline », W. S. Hein, continue à apporter un appui important à la Bibliothèque en numérisant ces écrits savants et en y donnant accès, à titre gracieux, par le biais de la bibliothèque de recherche.

26. Comme cela a été noté lors de la présentation du programme pilote et du lancement de la Médiathèque, en 2007 et 2008, respectivement, la Médiathèque, qui a été créée et développée à l'aide de contributions volontaires, ne peut être maintenue ou développée avec les ressources actuelles de la Division de la codification. Comme il est indiqué dans le rapport précédent, un certain nombre d'États Membres ont fait valoir au Secrétariat que ce service était une activité fondamentale de l'Organisation des Nations Unies qui devrait être placée sur une fondation solide pour le présent de même que pour l'avenir au moyen d'un financement par le budget ordinaire et ont demandé que leurs vues soient transmises au Comité consultatif (A/64/495, par. 27). On s'est déclaré favorable au fait d'envisager la possibilité de financer la Médiathèque au moyen de crédits inscrits au budget ordinaire, car elle était un moyen important d'étendre la formation au droit international à l'échelle mondiale (ibid., par. 89).

27. Au paragraphe 13 de sa résolution 64/113, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de fournir les informations qui permettraient au Comité consultatif pour le Programme d'assistance de bien examiner la possibilité de financer la Médiathèque au moyen de crédits inscrits au budget ordinaire. Les informations qui suivent sont communiquées conformément à cette demande. La Médiathèque est actuellement administrée et développée par trois administrateurs et un agent des services généraux qui dépendent de contributions volontaires, ainsi que par trois stagiaires ou assistants de recherche. Des ressources financières sont également nécessaires pour : acheter du matériel et des fournitures; préserver et numériser le matériel audiovisuel; payer la formation technique; financer les frais de voyage et les coûts connexes pour les enregistrements de conférences hors site; assurer l'interprétation des conférences; et financer les frais de voyage et les coûts connexes pour certaines présentations de la Médiathèque.

28. La Division de la codification a invité les universités, les fondations philanthropiques, les autres institutions et organisations nationales et internationales intéressées et les particuliers à verser des contributions volontaires pour financer le Programme d'assistance ou à contribuer autrement à son exécution, voire à son élargissement, conformément au paragraphe 19 de la résolution 64/113<sup>6</sup>. Les États Membres ont versé des contributions volontaires pour appuyer la Médiathèque, qui bénéficie aussi de vastes contributions en nature. Le corps enseignant contribue ses conférences, ses notes d'introduction et ses écrits savants et prend à sa charge toutes

---

<sup>6</sup> Les contributions en espèces et en nature à la médiathèque sont énumérées dans la page du site Web consacrée aux remerciements.

les dépenses connexes. Apple, Inc. a offert des ordinateurs et du logiciel pour permettre à la Division de la codification de poursuivre la série de conférences après que le Département de l'information a indiqué, en janvier 2009, qu'il ne pouvait plus fournir ce matériel à cet effet.

**b) Publications**

29. La Division de la codification est responsable de la préparation d'un grand nombre de publications juridiques. On trouvera ci-après une liste des documents publiés depuis l'établissement du rapport précédent en 2009 :

a) *L'Annuaire juridique des Nations Unies* : l'*Annuaire* de 2003 (éd. arabe et russe), l'*Annuaire* de 2006, 2007, 2008 et 2009 (éd. anglaise). La Division de la codification est en train d'envisager la possibilité de publier une édition spéciale de l'*Annuaire juridique* consacrée aux avis juridiques qui n'ont pas encore été inclus dans l'*Annuaire*, dont la publication a débuté en 1963, afin de marquer son cinquantième anniversaire, en 2013;

b) *Le Recueil des sentences arbitrales internationales* : le volume 26 a été publié et les volumes 29 et 30 sont en cours de préparation;

c) *Les Répertoire de la pratique des organes des Nations Unies* et *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* : le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour résorber l'arriéré de publication de ces documents, conformément à la résolution 64/115 de l'Assemblée générale. Le statut de ces publications est décrit dans le rapport du Secrétaire général relatif à ces deux publications (A/65/214);

d) *L'Annuaire de la Commission du droit international* : l'*Annuaire* de 1995, volumes I et II (deuxième partie), (éd. chinoise); l'*Annuaire* de 1998, volume II (première partie), (éd. arabe, espagnole et française); l'*Annuaire* de 1999 volume II (première partie), (éd. espagnole et française), l'*Annuaire* de 2000, volume II (première partie), (éd. anglaise et russe); l'*Annuaire* de 2002, volume I (éd. anglaise) et volume II (deuxième partie) (éd. espagnole); et l'*Annuaire* de 2003, volume I (éd. anglaise, arabe et espagnole) et volume II (première partie) (éd. espagnole);

e) *La Commission du droit international et son œuvre* : le volume I de la septième édition est paru en langue russe;

f) *Le Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice* : la publication du troisième additif, qui couvre la période 2003-2007, dans les langues arabe, chinoise, espagnole, française et russe est en cours de préparation. À partir de 2009, la Division de la codification a publié des versions électroniques préliminaires du résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de justice dans toutes les langues officielles de l'Organisation. Cela permettra une diffusion opportune d'informations sur les travaux de la Cour et facilitera l'accès à la jurisprudence la plus récente en attendant la publication du cinquième volume de la série (qui couvre la période 2008-2012);

g) *Les Instruments internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international* : la version espagnole de la troisième édition, établie en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, a été publiée à la fin de 2009. La publication dans les langues chinoise et russe est en cours de préparation.

**c) Diffusion**

30. En 1998, la Division de la codification a créé son premier site Web en vue de promouvoir, à l'échelle mondiale, la diffusion en ligne d'informations sur le droit international. La Division administre actuellement les 21 sites Web ci-après sur la codification et le développement progressif du droit international; sur le Programme d'assistance; et sur les publications juridiques :

- a) La codification du droit international;
- b) La Sixième Commission de l'Assemblée générale;
- c) La Commission du droit international;
- d) Le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation;
- e) Le Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des experts en mission;
- f) Le Comité spécial sur l'administration de la justice à l'ONU;
- g) Le Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996;
- h) Le Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens;
- i) Le Comité spécial chargé de l'élaboration d'une convention contre le clonage des êtres humains à des fins de reproduction;
- j) Le Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé;
- k) Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale;
- l) Le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international;
- m) Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international;
- n) Les cours régionaux de droit international;
- o) La Médiathèque de droit international;
- p) Le portail des publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies;
- q) *Le Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies;*
- r) *L'Annuaire juridique des Nations Unies;*
- s) *Le Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice;*
- t) Les conférences diplomatiques (documents officiels rendant compte des travaux);
- u) *Le Recueil des sentences arbitrales internationales.*

31. Le site Web consacré au Programme de bourses de perfectionnement en droit international et aux cours régionaux de droit international a été créé en 2010.

32. La diffusion de publications et d'informations juridiques par l'Internet de même que par d'autres médias électroniques est poursuivie pour compléter le nombre limité de tirages sans préjuger de la valeur unique des matériels imprimés pour la recherche et l'éducation juridiques, notamment dans les pays en développement.

33. Enfin, la Division de la codification place les avis juridiques de l'Organisation qui ont été publiés sur le Réseau mondial d'information juridique. Le Réseau est une base de données publique contenant des lois, des règlements, des décisions juridiques et autres sources juridiques complémentaires identifiés par des organismes gouvernementaux et des organisations internationales, qui visent à satisfaire, pendant le processus d'élaboration des lois, le besoin des organes gouvernementaux de connaître les lois et règlements d'autres juridictions.

## **2. Division des affaires maritimes et du droit de la mer**

### **a) Activités**

34. En raison du manque de fonds, la vingt-deuxième (2007) bourse de la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer (résolution 36/79 de l'Assemblée générale) n'a pu être attribuée et aucune demande de bourse n'a été sollicitée pour 2008 et 2009. Les États Membres ont été informés de la situation et ont été encouragés à verser des contributions pour continuer le programme. En 2010, l'attribution de la vingt-troisième bourse a été possible aux termes d'un accord avec le Conseiller juridique qui a accepté, à titre exceptionnel, d'allouer à ce programme 38 000 dollars du Fonds d'affectation spéciale du Bureau des affaires juridiques pour la promotion du droit international.

### **b) Publications**

35. Pendant la période à l'examen, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a publié les numéros 71 à 73 du *Bulletin du droit de la mer* et les numéros 30 à 32 de la *Circulaire d'information sur le droit de la mer*.

### **c) Diffusion**

36. Le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer présente des informations sur presque tous les aspects des océans et du droit de la mer. Ces informations concernent notamment :

a) La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982, l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de la Convention et l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (Accord sur les stocks de poissons de 1995, y compris la documentation sur la réunion des États parties à la Convention, sur les consultations informelles des États parties à l'Accord de 1995 et sur la Conférence d'examen de l'Accord);

b) Le point de l'ordre du jour « Les océans et le droit de la mer » de l'Assemblée générale, y compris le Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, les documents et informations relatifs au mécanisme de notification et d'évaluation systématique à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques;

c) La Commission des limites du plateau continental, l'Autorité internationale des fonds marins et le Tribunal international du droit de la mer;

d) Le règlement des différends, en particulier le choix de la procédure conformément à l'article 287 de la Convention de 1982 et les déclarations faites au titre de l'article 298, et les listes de conciliateurs, d'arbitres et d'experts;

e) Le Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales;

f) Les textes des traités de délimitation des frontières maritimes et des lois nationales concernant les zones maritimes;

g) Le renforcement des capacités et la formation, y compris le Programme de bourses d'études de la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe, le Fonds d'affectation spéciale de coopération technique créé sur la base d'un accord entre l'Organisation des Nations Unies et la Nippon Foundation et les fonds d'affectation spéciale liés à la Commission des limites du plateau continental, au Tribunal international du droit de la mer, au Processus consultatif et au programme TRAIN-SEA-COAST;

h) Des listes très complètes de documents et publications visant à faire mieux comprendre le régime juridique établi par la Convention de 1982.

### **3. Division du droit commercial international**

#### **a) Activités<sup>7</sup>**

37. Les activités menées par la Division du droit commercial international du Bureau des affaires juridiques, en relation avec le Programme d'assistance, visent principalement à promouvoir l'harmonisation et l'unification du droit commercial international en diffusant des informations sur les textes issus des travaux de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) auprès des fonctionnaires, des juges, des juristes et des érudits, en particulier de pays en développement.

38. La Division du droit commercial international a organisé des activités dans plusieurs pays en développement afin d'aider ceux-ci à évaluer leurs besoins de modernisation de leur législation nationale sur le droit commercial international et à adopter et appliquer les textes de la CNUDCI. Elle a également participé à des activités organisées ou coordonnées par d'autres organisations (voir A/CN.9/695 et Add.1). De plus, des membres de la Division sont intervenus dans le cadre d'un certain nombre de séminaires et de cours organisés et financés par d'autres institutions.

---

<sup>7</sup> Ces activités sont menées par la Division du droit commercial international en application des résolutions 60/20, 61/32, 62/64, 63/120 et 64/111 de l'Assemblée générale.

## b) Publications

39. Au cours de la période à l'examen, la Division du droit commercial international a publié les sommaires 84 à 93 du *Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI* (CLOUT); un livret reproduisant le texte de la *Convention des Nations Unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer*<sup>8</sup>; le *Guide législatif de la CNUDCI sur les opérations garanties*<sup>9</sup>, et un livret distinct reproduisant la terminologie et les recommandations du Guide<sup>10</sup>; un rapport annuel sur la situation relative à la ratification et à l'adoption des textes de la Commission (A/CN.9/694) et la bibliographie complète de la Commission (A/CN.9/693). En outre, un recueil de textes juridiques de la Commission sera disponible sur CD-ROM en 2010.

## c) Diffusion

40. Le site Web de la Commission présente des informations sur les textes de cet organe et ses travaux en cours, sur la jurisprudence concernant les textes émanant de la Commission, les archives et les résultats d'études et d'autres informations concernant le droit commercial international. Une bibliographie complète des écrits liés aux travaux de la CNUDCI visant à compléter les rapports bibliographiques présentés depuis 1968 a été incorporée au site Web de la CNUDCI en 2009.

## 4. Section des traités

### a) Activités

41. La Section des traités a continué de développer son programme d'assistance technique sur la participation aux traités multilatéraux, l'enregistrement des traités, les pratiques de dépositaire et les clauses finales.

42. Avec la collaboration de l'UNITAR, la Section a organisé en novembre 2009 et avril 2010 au Siège de l'ONU des séminaires en anglais (avec information en français sur demande).

43. En octobre 2009, la Section des traités a pris part à un atelier sur le renforcement des capacités qui s'est tenu en Chine à Wuhan (Hubei). Il était organisé par le Ministère chinois des affaires étrangères et était accueilli par l'École supérieure de droit de Wuhan à l'intention de participants des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, ainsi que de la Mongolie, du Népal, du Sri Lanka et de la Chine.

44. La cérémonie des traités de 2010 a eu lieu du 21 au 23 et les 27 et 28 septembre 2010. Une publication consacrée au thème de cette cérémonie, « Cérémonie des traités de 2010 : Vers une participation et une mise en œuvre universelles », a été distribuée en juin 2010 à toutes les missions permanentes, aux organisations du système des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales concernées, entre autres.

<sup>8</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente E.09.V.9.

<sup>9</sup> Ibid., numéro de vente E.09.V.12.

<sup>10</sup> Ibid., numéro de vente E.09.V.13.

**b) Publications**

45. Au cours de la période à l'examen (au 31 juin 2010), la Section des traités a publié 30 volumes du *Recueil des traités* et 30 autres volumes sont en cours de préparation. Le statut de chaque traité multilatéral déposé auprès du Secrétaire général est constamment mis à jour et peut être obtenu sous la forme d'un document imprimé à partir du site Web.

**c) Diffusion**

46. La Section des traités a continué à développer et à renforcer son programme d'informatisation afin de faciliter l'emmagasinage, la recherche et la diffusion rapide des informations concernant les traités sur le site Web de la Collection des traités des Nations Unies qui a été lancé en septembre 2008 et auquel tout le monde peut accéder. Des informations à jour sur la formation technique offerte au Siège de l'ONU et les publications concernant la cérémonie annuelle des traités ont été placées sur le site. La Collection des traités des Nations Unies a été mise à jour avec l'ajout de tous les traités publiés dans le *Recueil des Traités* de l'Organisation des Nations Unies jusqu'au mois d'enregistrement de juin 2007. En outre, les textes authentiques des traités, tels qu'ils sont reçus par l'État dépositaire sont disponibles sur le site Web aussitôt après l'enregistrement. La Section des traités publie à présent, exclusivement en ligne, les *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général* ainsi que les notifications de dépôt.

**5. Diffusion des publications juridiques des Nations Unies**

47. Conformément au paragraphe 64 du rapport précédent du Secrétaire général sur le Programme d'assistance (A/64/495) et au paragraphe 1 du dispositif de la résolution 64/113 de l'Assemblée générale qui autorise sa mise en œuvre, des exemplaires des publications de l'ONU parues en 2010 ont été distribués aux organismes des pays en développement déjà bénéficiaires du Programme et à d'autres institutions d'un certain nombre de pays, en particulier de pays en développement, pour lesquels ces publications ont été demandées par les États Membres concernés.

**B. Office des Nations Unies à Genève**

48. La quarante-sixième session du Séminaire de droit international, qui est organisé en application de la résolution 64/114 de l'Assemblée générale, s'est déroulée au Palais des Nations à Genève du 5 au 23 juillet 2010 pendant la soixantième-deuxième session de la Commission du droit international (A/65/10, par. 413 à 426).

**III. Directives et recommandations relatives à l'exécution du Programme en 2011**

49. Les activités du Programme d'assistance seront réalisées en 2011 conformément aux directives et recommandations contenues dans le rapport qui a été présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session (A/64/495, sect. III) et approuvées par celle-ci dans sa résolution 64/113.

## **IV. Incidences administratives et financières de la participation de l'Organisation des Nations Unies au Programme**

### **A. Pendant 2010**

50. Pendant 2010, les coûts réels de production et de distribution des publications aux institutions des pays en développement ont été couverts par les crédits ouverts au titre des services administratifs et services communs pour les programmes de fond dont relève chaque publication.

51. Pour le financement du Programme de bourses de perfectionnement en droit international, il a été proposé d'imputer un montant total de 419 600 dollars au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques : dons et contributions) du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011<sup>11</sup>.

52. Dans la résolution 64/113, l'Assemblée générale prie de nouveau les États Membres et les institutions et les particuliers intéressés de verser des contributions volontaires pour financer les activités du Programme. Une note verbale a été envoyée à cet effet aux États Membres le 2 juin 2010 pour appeler leur attention sur cette résolution.

53. Depuis la présentation du rapport précédent, des contributions volontaires pour le Programme d'assistance ont été versées par le Panama (1 500 dollars) et Trinité-et-Tobago (10 000 dollars). Des contributions pour la Médiathèque des Nations Unies ont été versées par l'Autriche (13 000 dollars); la Norvège (56 345 dollars); la République de Corée (10 000 dollars); la Slovénie (7 150 dollars); la Suède (25 000 dollars); et la Suisse (25 000 dollars). De plus, l'Allemagne a annoncé une contribution d'un montant de 33 000 dollars pour la Médiathèque.

54. Depuis la présentation du rapport précédent, des contributions ont été versées pour la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer par les pays ci-après : Chili (5 000 dollars); Chypre (4 290 dollars); Liban (2 000 dollars) et Oman (5 000 dollars). De plus, Chypre a versé une contribution additionnelle de 2 640 dollars. Ces contributions ont été partiellement utilisées pour couvrir le déficit des années antérieures.

### **B. Pendant 2011**

55. En 2011, les coûts de la manutention et de la distribution des publications juridiques parues en 2011 seront couverts par les crédits ouverts au titre des sections pertinentes du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

56. En ce qui concerne le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, comme il est indiqué au paragraphe 47 ci-dessus, il a été proposé d'imputer un montant de 419 600 dollars au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

---

<sup>11</sup> Ce montant est inférieur à l'allocation finale réservée à cette activité pour l'exercice biennal précédent (446 600 dollars).

57. Le Secrétaire général renouvellera ses efforts, si l'Assemblée générale l'y invite, pour solliciter des contributions volontaires en espèces et en nature pour le Programme.

## **V. Réunions du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international**

### **A. Composition du Comité consultatif**

58. Dans sa résolution 62/62, l'Assemblée générale a désigné 25 États Membres pour siéger au Comité consultatif du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2011. Ces États sont les suivants : Allemagne, Canada, Chypre, Colombie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Uruguay.

### **B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif lors de sa quarante-cinquième session**

59. Dans le cadre de l'établissement du rapport demandé dans la résolution 64/113, le Secrétaire général a rédigé un projet de rapport couvrant les activités conduites en 2010 au titre du Programme d'assistance, pour examen par le Comité consultatif<sup>12</sup>.

60. Pour examiner le projet de rapport, le Comité a tenu sa quarante-cinquième session le 14 octobre 2010. Étaient présents les représentants des membres ci-après du Comité : Allemagne, Canada, Chypre, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Pakistan, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Trinidad-et-Tobago, Ukraine et Uruguay.

61. La session était présidée par Ebenezer Appreku, Ministre et Représentant permanent adjoint du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies.

62. Virginia Morris, juriste principale de la Division de la codification, a assumé les fonctions de secrétaire du Comité.

63. Avant l'examen du projet de rapport du Secrétaire général, la secrétaire du Comité consultatif a fait un exposé sur l'évolution des besoins de la communauté internationale en matière d'enseignement et de diffusion du droit international et a présenté un rapport d'étape sur l'action engagée par la Division de la codification pour renforcer et redynamiser ses activités au titre du Programme d'assistance afin de mieux répondre aux nouveaux besoins des États Membres.

---

<sup>12</sup> A/AC.117/2010/CRP.1.

64. Durant la session, un certain nombre de membres du Comité consultatif ont souligné le rôle important du Programme d'assistance dans la promotion du droit international et le renforcement de l'état de droit. Plusieurs ont salué les efforts déployés par la Division de la codification, qui avaient abouti à la relance et au développement des diverses activités au titre du Programme d'assistance, notamment en ce qui concerne le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les cours régionaux de droit international et la Médiathèque de droit international. Le fait même que le Programme existait depuis 45 ans attestait de sa pertinence et du crédit que lui accordait la communauté internationale.

65. Plusieurs membres se sont inquiétés des ressources limitées dont dispose le Programme. Ils ont insisté sur la nécessité d'en assurer la poursuite et le développement avec des ressources adéquates. À ce propos, certains membres ont été d'avis que les cours régionaux de droit international et la Médiathèque devaient disposer de ressources financières suffisantes au titre du budget ordinaire. D'autres ont indiqué que les États Membres et les autres donateurs devaient être encouragés à faire des contributions volontaires supplémentaires pour ces projets.

66. Mention spéciale a été faite des importantes activités de formation conduites par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, la Division du droit commercial international et la Section des traités. Compte tenu de l'importance de la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer, beaucoup ont exprimé l'espoir que ce programme de bourses pourrait être maintenu.

67. Des remerciements ont été adressés à la République de Corée et à l'Éthiopie, pays hôtes des cours régionaux de droit international en 2010 et 2011, respectivement.

## Annexe

## Localisateurs de ressources uniformes de l'Internet pour les sites Web mentionnés dans le rapport et administrés par le Bureau des affaires juridiques

---

*Site Web*
*Localisateur de ressources uniformes (URL)*


---

### Section des traités

Collection des traités des Nations Unies <http://treaties.un.org>

### Division des affaires maritimes et du droit de la mer

Océans et droit de la mer <http://www.un.org/Depts/los/index.htm>

### Division du droit commercial international

Commission des Nations Unies pour le droit commercial international <http://www.uncitral.org>

### Division de la codification

Codification du droit international <http://www.un.org/law/lindex.htm>

Sixième Commission de l'Assemblée générale <http://www.un.org/en/ga/sixth>

Commission du droit international <http://www.un.org/law/ilc>

Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation <http://www.un.org/law/chartercomm>

Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des experts en mission <http://www.un.org/law/criminalaccountability>

Comité spécial de l'administration de la justice aux Nations Unies <http://www.un.org/law/administrationofjustice>

Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996 <http://www.un.org/law/terrorism>

Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens <http://www.un.org/law/jurisdictionalimmunities>

Comité spécial chargé de l'élaboration d'une convention contre le clonage des êtres humains à des fins de reproduction <http://www.un.org/law/cloning>

Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé <http://www.un.org/law/UNsafetyconvention>

Statut de Rome de la Cour pénale internationale <http://untreaty.un.org/cod/icc>

---

<i>Site Web</i>	<i>Localisateur de ressources uniformes (URL)</i>
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	<a href="http://www.un.org/law/programmeofassistance">http://www.un.org/law/programmeofassistance</a>
Programme de bourses de perfectionnement en droit international	<a href="http://www.un.org/law/ilfp">http://www.un.org/law/ilfp</a>
Cours régionaux de droit international	<a href="http://www.un.org/law/rcil">http://www.un.org/law/rcil</a>
Médiathèque de droit international des Nations Unies	<a href="http://www.un.org/law/avl">http://www.un.org/law/avl</a>
Portail des publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies	<a href="http://www.un.org/law/UNlegalpublications">http://www.un.org/law/UNlegalpublications</a>
Répertoire de la pratique des organes des Nations Unies	<a href="http://www.un.org/law/repertory">http://www.un.org/law/repertory</a>
Annuaire juridique des Nations Unies	<a href="http://www.un.org/law/UNJuridicalYearbook/index.htm">http://www.un.org/law/UNJuridicalYearbook/index.htm</a>
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice	<a href="http://untreaty.un.org/law/ICJsummaries">http://untreaty.un.org/law/ICJsummaries</a>
Conférences diplomatiques (Documents officiels rendant compte des travaux)	<a href="http://www.un.org/cod/diplomaticconferences">http://www.un.org/cod/diplomaticconferences</a>
Recueil des sentences arbitrales de l'ONU	<a href="http://www.un.org/law/riaa">http://www.un.org/law/riaa</a>

---